



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 12 octobre 2006

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle MASLOUHI et M. CLAUDET

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Gilbert MENUT, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, M. Rémi DELATTE, Mme Colette POPARD, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Patrick CHAPUIS, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Gérard DUPIRE, M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, M. Paul LECHAPT, Mme Janine BESSIS, M. Pierre PETITJEAN, M. Bernard OBRIOT, M. Bernard BARBEY, Mme Claudette BLIGNY, M. Louis LAURENT, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, Mme Claude-Anne DARCIAUX, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-François DESVIGNES, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Jean-Paul HESSE, M. Georges MAGLICA, Mme Sylviane FLAMENT, Mme Françoise MANSAT, M. Jean-Pierre BOUHELIER, M. Jean PERRIN, Mme Christine MASSU, Mme Elisabeth BIOT, Mme Françoise TENENBAUM, M. François NOWOTNY, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Hervé BRUYERE, Mme Hélène ROY, M. Patrick MOREAU, M. Rémi DETANG, M. Jean-François DODET, Mme Catherine HERVIEU, Mme Myriam BERNARD, M. Jean-François GONDELLIER, Mme Christine DURNERIN, M. Patrick AUDARD, Mme Lê Chinh AVENA, M. Nicolas BOURNY, M. Mohamed BEKHTAOUI, M. Stéphan CLAUDET, Mme Nicole MOSSON.

Membres absents :

M. Paul ROIZOT, M. Didier MARTIN pouvoir à Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Jean-Pierre GILLOT pouvoir à Mme Lê Chinh AVENA, M. Claude PINON pouvoir à M. André GERVAIS, M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS, M. Jacques PILLIEN pouvoir à M. Bernard OBRIOT, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, M. Jean-Pierre SOUMIER pouvoir à M. Pierre PETITJEAN, M. Christian PARIS pouvoir à M. Gilbert MENUT, M. Alain MILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH, M. Mohammed IZIMER pouvoir à Mme Myriam BERNARD, M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE, M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Guy GILLOT.

OBJET : Parc Valmy à Dijon - Cession du lot n° A3

Par convention publique d'aménagement signée le 12 avril 2002, la Communauté d'agglomération dijonnaise a confié à la Semaad l'aménagement et la commercialisation de la zone d'activités économiques «Parc Valmy» à Dijon.

Conformément à l'article 16, alinéa 16-3 de ladite convention, et en respect de l'article L.311-6 du Code de l'Urbanisme, chaque projet de cession doit faire l'objet d'un cahier des charges soumis à l'approbation du Conseil de Communauté.

Il est proposé d'autoriser la Semaad à vendre au Groupe LAZARD le lot n°A3 situé sur la zone d'activités « Parc Valmy » à Dijon.

Ce lot d'une superficie de 24 511 m² environ, affecté d'une surface constructible autorisée de 12 250 m² de surface hors oeuvre nette maximale, sera vendu au prix de 75 euros le m² soit un prix de cession de

Hors taxes	1 838 325,00 €
TVA au taux de 19,6 %	360 311,70 €
Toutes taxes comprises	2 198 636,70€

L'acquéreur s'engage à respecter les règles de constructibilité définies par le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'autoriser** la Semaad à procéder à la vente du lot n° A3 sur la zone d'activités économiques « Parc Valmy » à Dijon, dans les conditions définies ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président



Publié le **13 OCT. 2006**
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

16 OCT. 2006

